



La Bicyclette Bruzoise



Compte-rendu de la réunion des capitaines de route du 12 janvier 2026

Présents :

Mickaël Barre	André Rossignol
Christine Besserve	Paul Legrand
Ange Fontaine	Gérard Prod'homme
Maurice Pavoine	Boscher Christian
Remy Morand	Gruel André

Excusés :

Joël Frérou	Didier Alquié
Anita Hebert	Maurice L'Homme
Bébin Philippe	Luc Chauvet



La Bicyclette Bruzoise



Les capitaines de routes se sont réunis le lundi 12 janvier de 9h00 à 12h00 à la Maison des Associations salle Oranger.

L'ordre du jour ci-dessous a été respecté et les conclusions des différents points vous sont transmises dans le présent compte-rendu.

Ordre du jour :

- 1)-Rôle et répartition des capitaines de routes dans les groupes.
- 2)-Répartition des cyclos dans les groupes.
- 3)-Fonctionnement des groupes
- 4)-La sécurité
- 5)-Les circuits

1. Répartition des capitaines de routes dans les groupes d'allure

Le rôle du capitaine de route est important pour assurer le bon fonctionnement du groupe. Il a pour rôle de :

- Suivre le circuit planifié, ou proposer à titre exceptionnel un circuit alternatif si les conditions climatiques l'exigent.
- Veiller à ce que tous les membres du groupe parviennent à suivre.
- Réguler la vitesse du groupe.
- Sensibiliser le groupe à la sécurité.
- Faire remonter les informations si des personnes roule régulièrement avec les groupes sans être en possession d'une licence.
- Intégrer au mieux les nouveaux adhérents et bien les orienter.

Les capitaines de route de la Bicyclette Bruzoise sont répartis comme indiqué ci-après. Les allures mentionnées le sont à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction de la saison, des conditions météorologiques et de la composition des groupes.

- **Groupe 1** : 28 km/h et plus
Rémy Morand & André Rossignol
- **Groupe 2** : 26 à 27 km/h
Gérard Prod'homme, Maurice L'homme, Michael Barre & Didier Alquié
- **Groupe 3** : 23 à 25 km/h
Joël Frérou, Paul Legrand, André Gruel & Philippe Bébin
- **Groupe 4** : 22 à 23 km/h
Christine Besserve, Christian Boscher, Ange Fontaine & Maurice Pavoine
- **Groupe 5** : 18 à 21 km/h
Luc Chauvet & Anita Hebert



La Bicyclette Bruzoise

2. Répartition des cyclos dans les groupes

Nous avons cette année 131 cyclos dont 34 femmes (en 2025 nous avions à cette même période 121 cyclos dont 29 femmes) enregistré à la FFCT. Voici la composition des groupes selon le sondage effectué le jour des licences

- Groupe 1** 16-cyclos dont 0 femme
- Groupe 2** 19-cyclos dont 0 femme
- Groupe 3** 31-cyclos dont 8-femmes
- Groupe 4** 28-cyclos dont 11-femmes
- Groupe 5** 17- cyclos dont 8-femmes
- Groupe sans choix** -15-cyclos dont 7-femmes soit roulent seuls ou n'habitent plus la région.

3. Fonctionnement des groupes

En cas d'absence, le capitaine de route s'efforcera, dans la mesure du possible, de prévenir un suppléant et de s'assurer de sa disponibilité afin de garantir l'encadrement du groupe.

Départ des groupes

Afin de limiter les risques d'accident et de réduire les désagréments pour les automobilistes, notamment dans le centre-ville de Bruz, le départ des groupes depuis la place du Dr Joly devra s'effectuer de manière échelonnée et organisée, selon les modalités suivantes :

1. Avant le départ, les cyclistes se regroupent par groupe d'allure. Les différents groupes doivent être clairement identifiés et bien distincts les uns des autres, en particulier les groupes 1 et 2.
2. Une fois le groupe constitué, le capitaine de route effectue le comptage des participants, rappelle le circuit prévu ainsi que le lieu de la pause. Il veille à adapter cette pause en fonction de la composition du groupe, notamment en cas de mixité (présence féminine, accès aux toilettes publiques).
3. Le départ est donné par le capitaine de chaque groupe, dans l'ordre des allures : groupe 1 en premier, puis groupe 2, groupe 3, et ainsi de suite. Chaque capitaine s'assure de laisser un intervalle suffisant avec le groupe précédent.

Départs en direction de la Rabine

Pour les sorties en direction de la Rabine, il est recommandé de :

- Privilégier un départ par le secteur de l'église (fromagerie) ;
- Rejoindre la rue Yves Mayeuc afin d'accéder à l'avenue Joseph Jan, en voie à double sens ;
- Emprunter ensuite la piste cyclable pour sortir de Bruz en direction de la Rabine.



La Bicyclette Bruzoise

Cette organisation vise à limiter la gêne pour les véhicules et à éviter les tensions avec les automobilistes, la piste cyclable n'étant pas toujours utilisée par l'ensemble des groupes.

Changement de groupe et conformité des adhérents

Chaque cycliste peut, en fonction de son état de forme, changer de groupe en cours de sortie, à condition que cela ne désorganise pas le groupe d'accueil, lequel devra l'intégrer sans réserve.

Les capitaines veilleront également à s'assurer que toute personne intégrant un groupe respecte le cadre des **trois sorties d'essai**. Dans le cas contraire, il conviendra de lui demander de se mettre en conformité, soit :

- En disposant d'une licence FFCT dans un autre club et en s'acquittant de la cotisation correspondante ;
- Ou en prenant une licence au sein de la Bicyclette Bruzoise.

Fonctionnement du groupe pendant la sortie :

Chaque cycliste s'engage à :

- Respecter le code de la route (ne pas prendre les sens interdit ainsi que toutes zones de travaux aussi bien le mercredi que le samedi).
- Adopter un comportement courtois et respectueux envers les automobilistes ;
- Porter un casque, des vêtements visibles et disposer d'un éclairage adapté ;
- Ne pas rouler à plus de deux de front ;
- Signaler les obstacles, véhicules et changements de direction à l'aide d'une gestuelle claire et visible, en veillant à faire circuler l'information dans le groupe ;
- En cas de méconnaissance du circuit, s'arrêter aux intersections lorsque l'on se trouve en tête de groupe.

Une vigilance particulière est demandée :

- Dans les virages sans visibilité et zones à risque ;
- Au sommet de la côte en direction de Goven après Louvain, où les dépassements sont à éviter (les cyclistes se déportant trop souvent à gauche) ;

Traversée des routes à forte circulation

Lors de la traversée de routes très fréquentées :

- Traverser ensemble lorsque cela est possible (exemples : route de Janzé à Saulnières, axes vers Melesse) ;
- Être particulièrement attentif aux ralentisseurs, chicanes et changements de sens de circulation ;
- Redoubler de vigilance dans les ronds-points, même en cas de priorité, et s'assurer que l'ensemble du groupe a bien franchi l'obstacle ;
- En cas de crevaison, se mettre en sécurité hors de la chaussée ;
- En cas de chute, prévenir immédiatement en amont et en aval afin d'éviter tout suraccident.



La Bicyclette Bruzoise

Retour des groupes :

Au retour, chaque groupe s'efforcera d'arriver grouper. Cette pratique est bénéfique pour les cyclistes éventuellement en difficulté et contribue également à véhiculer une image positive du club : celle d'un collectif solidaire, organisé et convivial, susceptible de donner envie à d'autres Bruzois de nous rejoindre.

4. La sécurité

Dispositions du Code de la route relatives à l'éclairage et à l'équipement des vélos

La sécurité des cyclistes, et en particulier leur visibilité, constitue une priorité essentielle, notamment durant la période hivernale. Le Code de la route prévoit un ensemble de dispositions spécifiques concernant l'éclairage et l'équipement des vélos, qu'il est important de rappeler.

À ce titre, l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) indiquait en 2023 que **près de 60 % des accidents impliquant des cyclistes comportaient un facteur lié à un défaut de visibilité**. Ce constat souligne l'importance d'un éclairage conforme et du port de vêtements visibles.

En matière d'éclairage et de signalisation, l'article **R.313-1 du Code de la route** précise que tout véhicule ne peut être équipé que des dispositifs d'éclairage et de signalisation expressément prévus par la réglementation.

Le décret n° 2024-1074 du 27 novembre 2024 modifie certaines dispositions du Code de la route concernant les vélos. Il prévoit notamment que :

- Les feux avant et arrière doivent être **fixes** (les feux clignotants ne sont plus autorisés) ;
- Tout vélo doit être équipé d'un **dispositif avertisseur sonore** (sonnette) : le son de son timbre ou de son grelot doit être audible à une distance minimale de **50 mètres**. L'emploi de tout autre signal sonore est interdit ;
- Le non-respect de ces obligations peut entraîner une sanction financière, pouvant aller jusqu'à **38 €**, la plupart du temps sous la forme d'une **amende forfaitaire de 11 €**.

Enfin, il est fortement recommandé à l'ensemble des cyclistes de porter des **vêtements visibles ou réfléchissants**, en complément de l'éclairage et de la sonnette réglementaire, afin d'améliorer leur sécurité et celle du groupe.

Le club va fournir une couverture de survie à chaque capitaine de routes. Il est fortement conseillé à chaque adhérent d'en posséder une.

5. Les circuits

La commission « Circuit » a fourni un travail tout au long de l'année 2025. Dans la continuité de 2024, plusieurs circuits issus de la base de données du club ont été modifiés et numérisés afin d'éviter les sections présentant des risques pour les cyclistes.

Si vous remarquez des portions de route **potentiellement dangereuses**, merci de vous rapprocher de **Joël Frérou** ou **André Rossignol**. Chaque année, les circuits seront adaptés en fonction de l'évolution de la circulation et des dangers identifiés sur les routes.



La Bicyclette Bruzoise

Le **calendrier des sorties hebdomadaires** a été établi comme suit :

- Comme l'an dernier, un circuit différent est proposé chaque mercredi et chaque samedi.
- Le dernier mercredi de chaque mois, le capitaine de route peut proposer un circuit alternatif à celui prévu au calendrier.
- Chaque circuit est décliné en trois versions (C1, C2 et C3), correspondant à des parcours de longueurs différentes afin d'adapter les sorties aux différents niveaux des groupes.

Pour 2026, nous essayerons également de proposer un circuit chaque **dimanche**, un groupe WhatsApp sera mis en place en fonction du sondage qui a été fait lors de la prise de licence

Les circuits de printemps ont été **finalisés et numérisés** :

- 1 avril et 4 avril : 130 km vers Campénéac, et de 85 km vers Paimpont
- 30 avril et 3 mai : 160 km vers Fougères, de 140 km vers Saint-Brice-en-Coglès,
- 30 avril et 3 mai Mon premier 100 km vers Saint-Brice-en-Coglès
- 13 juin Le circuit de 185km « les 3 vallées » La Joseph Boisramé

Le calendrier des circuits 2026, en **plusieurs versions** (semestre 1, semestre 2 et annuel), est disponible sur le site internet de la Bicyclette Bruzoise : <http://bicyclette-bruzoise.ffvelo.fr/> → [Circuits → Circuits 2026](#).